

Succès du programme cantonal d'assainissement des bâtiments

Le programme vaudois d'assainissement énergétique des bâtiments a rencontré un succès qui a dépassé les attentes.

Mais le canton a encore du pain sur la planche en matière d'économies d'énergie. Un rapport évalue la facture à plusieurs dizaines de milliards de francs.

En 2009, le programme d'assainissement cantonal a suscité plus de mille demandes de subventions pour un montant global de 22 millions, a expliqué mardi la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Dépassé, le Service de l'énergie (SEVEN) a placé sur liste d'attente quelque 300 requêtes, qui seront traitées sous peu.

Ces demandes correspondent à des travaux de l'ordre de 100 à 120 millions de francs. En terme d'économie d'énergie, cela équivaut à la consommation de chauffage d'une commune de 1500 habitants. Un bon résultat, même si cela ne représente qu'une goutte d'eau - 1% - des bâtiments qu'il reste à assainir dans le canton.

Jacqueline de Quattro s'est félicitée de ce bilan «positif» qui montre que «la population est sensible à la protection du climat». Dès 2010, un programme fédéral en partie financé par les cantons prendra le relais. Il aura l'avantage de s'étendre sur dix ans. Les Vaudois devraient en bénéficier à hauteur de 24 millions par an.

Pistes à étudier

La conseillère d'Etat a présenté dans la foulée le résultat d'un rapport confié au bureau d'ingénieurs Weinmann. Ce dernier était chargé de dégager les perspectives énergétiques du canton: en clair, déterminer quelles économies sont possibles et à quel coût.

«Les chiffres vont donner le vertige au chef des finances cantonales», a averti d'emblée Mme de Quattro. Si le canton veut respecter les objectifs de son programme de législature, Charles Weinmann chiffre entre 20 et 30 milliards les investissements qu'il faudra consentir, part des propriétaires privés incluse.

Le rapport propose une trentaine de pistes d'économies que le Conseil d'Etat devra étudier. «Il faudra faire des choix et prioriser les investissements», a expliqué Mme de Quattro.

Pragmatique, la conseillère d'Etat veut privilégier des mesures incitatives, pour éviter des levées de bouclier. Elle espère soumettre cette année encore au Grand Conseil une révision de la loi cantonale sur l'énergie.

(ats)

Recommander cet article...



Partager cet article sur....



Préchauffer le chalet

Alarmes et économies d'énergie avec nos télécommandes par SMS

www.EcoStarter.ch



Annonces Google